

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 5 MARS 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente

La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil, présente

La conseillère siège no 3, n'est pas assermentée

La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt est absent.

La conseillère siège no 6, n'est pas assermentée

Les personnes ayant été élues lors des élections partielles du 3 mars 2024 aux sièges de conseillers numéro 3 et 6 ne sont pas assermentées à cette date en raison du délai de quatre jours prévu à la loi.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 6 février 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 29 février (dépôt)
 - 5.3 Compte rendu des élections partielles municipales (information)
 - 5.4 Refinancement du règlement d'emprunt 417-13 (résolution)
 - 5.5 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :
 - 5.5.1 Avis de motion et dépôt de projets de Règlement 529-24 - Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route 257 entre Scotstown et Lingwick (résolution)
 - 5.6 Correction de comptes de taxes 2024 (résolution)
 - 5.7 Accréditation MADA (information)
 - 5.8 Politique de couches lavable (résolution)
 - 5.9 Vacances 2024 des employés municipaux (résolution)

- 5.10 Soirée pour remise du certificat épargne-études nouveau-né 2024 – Liste, date et préparation de consolation (résolution)
- 5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)
 - 5.11.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rencontre à la MRC (information)
 - 5.11.2 ADMQ zone Estrie : Journée formation - 16 mai (résolution)
 - 5.11.3 Formation Loi 25 – Offre de service (résolution)
 - 5.11.4 FQM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Rémunération des pompiers – 2024 (résolution)
 - 6.1.2 Vérification annuelle mécanique des véhicules (résolution)
 - 6.1.3 Location remorque (résolution)
 - 6.1.4 Travaux pour transfert du fourgon (résolution)
 - 6.1.5 Résolution - Rapport annuel 2023 corrigé (résolution)
 - 6.1.6 Reprise examen Pompier 1 (résolution)
 - 6.1.7 Formation – Désincarcération (résolution)
 - 6.1.8 Ministère Sécurité publique – Prog. Assis. Financière – Tempête hivernale 9-10 février 2024 (résolution)
 - 6.1.9 Suivi pour mise à jour des ententes des entraides incendie (résolution)
- 7. Voirie**
 - 7.1 Travaux :
 - 7.1.1 Balayage des rues (résolution)
 - 7.1.2 Entériner les travaux causés par le dégel sur la rue JB-Godin (résolution)
 - 7.2 Projet : prolongement de la rue Scott
 - 7.2.1 Demande d'estimation pour la coupe des arbres (résolution)
 - 7.2.2 Demande d'estimation pour travaux d'infrastructure de l'emprise de la rue et fossés (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Service de collecte de la route 257
 - 8.1.1 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)
 - 8.2 Ministère de l'Environnement – Avis de non-conformité – Avis à Aquatec (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Clause de gestion du CRD dans les appels d'offres (dossier MRC) (résolution)
 - 9.2 Dossier : Frais de nettoyage suit jugement de nettoyage : 118 rue de Ditton (résolution)
 - 9.3 Domtar – Consultation opérationnelle des travaux forestiers (résolution)
 - 9.4 Formation obligatoire pour les membres du CCU (résolution)
- 10. Loisir et culture**
 - 10.1 Carnaval de l'École Saint-Paul – 6 mars (résolution)
 - 10.2 Dossier ressource en loisirs – mandat par la Ville de Scotstown
 - 10.2.1 Description de tâches et suivi de dossiers (information)

- 10.3 Fermeture de la patinoire et de la piste de ski de fond : condition climatique (résolution)
- 10.4 Hydro Québec – Nouvel abonnement : pavillon parc Walter-MacKenzie – Transfert de compte à la Société de développement de Scotstown-Hampden (résolution)
- 10.5 Projet « Shed » :
 - 10.5.1 Projet de construction et contrat alloué par le CLD HSF (information)
 - 10.5.2 Déplacement du gazebo (résolution)
- 10.6 Le Tour de Beauce : demande d'autorisation (résolution)

11. Projets à l'étude

- 11.1 Shed (information)

12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

- 12.1 Éclipse 8 avril 2024 – Endroit spécifique

12.2 _____

12.3 _____

13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

14. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-03-087

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis soit adopté avec l'ajout du point 12.2, soit :

12.2 – Événement pour souligner la Semaine des bénévoles

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 6 février 2024 par courrier électronique le 11 février 2024 et redistribué avec les documents de l'atelier qui a eu lieu le 27 février dernier ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-088

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, est membre du comité de l'environnement à la MRC du Haut-St-François et fait part de certaines modalités de la réforme de la collecte sélective. Le dossier de piscine à la Polyvalente Louis-St-Laurent est toujours à l'étude par la MRC, mais les coûts sont plus élevés que les estimations initiales. Le Ministère des Transports demande que le nom de la route 257 entre les Municipalités de Weedon et La Patrie soit changé de nom.

Madame Elisabeth Boil, conseillère, explique ses démarches dans le dossier de la certification Municipalité amie des aînés et celle-ci a été obtenue.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 6 février 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-03-089

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 6 659,71 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Fontaine Électronique Vitres D'Auto	LSHLC : réparation radio FM/CB - camion location	302,90 \$
Association Coop. Agr. La Patrie	LSHLC : Boîte aux lettres - remplacement	198,88 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	Serv inc endie : vérification appareils respiratoires	1 322,21 \$
AQUATECH	Travaux h-c vanne coin Osborne-Union- purge et	815,12 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

	vér.	
Centre de rénovation G. Doyon Inc.	Chalet loisirs : changer fenêtre de porte	204,28 \$
FM Formules municipales	Bulletin de vote - Élections 2024	1 020,01 \$
Communication Plus	Incendie - Res.mobile 1mars 24-1mars 2025 - ligne #3537	74,73 \$
B.M.P. Électrique	Appel de service poste chlore	103,48 \$
Ressort Deziel Inc.	camion incendie - réparation PEP	2 618,10 \$
	TOTAL :	6 659,71 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - Semaine finis. 2024-02-03	450,00 \$
Visa Desjardins	Postes Canada : Info-Scotstown - achat timbres	389,21 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-06	400,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-05	188,62 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-07	382,15 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-06	567,02 \$
Marché Désilets	HV : Papier hygiénique et brun	120,70 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	270,32 \$
Valoris / Régie interm.	traitement putrescibles	264,70 \$
Fontaine Élect. Vitres Auto	LSHLC : réparation radio FM/CB – camion location	302,90 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Sel à glace/matériaux : rampe d'handicapé	108,37 \$
Garage JB Laroche Inc.	Camion autopompe : réparation valve	2 183,38 \$
SIMO Management Inc.	Inspection des bornes incendie	3 030,24 \$
Urbatek	Jan 2024 - Inspection bâtiment/environ.	3 620,56 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	LSHLC : Boîte aux lettres – remplacement	198,88 \$
S.O.S Pompes P. Expert	Poste pomp. princ.: changer flotte départ	607,99 \$
CSE Incendie et Sécurité	Serv inc endie : vérification appareils respiratoires	1 322,21 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-08	190,95 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-12	223,27 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie - Jeux d'eau – 11, rue du Parc	40,39 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - semaine 2024-02-10	450,00 \$
La Légumerie gr. Dionne	Achat camion Hino 358 – 2013	25 000,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur pers. - Mars 2024	25,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-13	364,36 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-14	326,88 \$
Cloutier, Rémi	Déneigement 2023-2024 : rues_chemin accès - 4/5	6 093,68 \$
La Légumerie gr. Dionne	Taxes sur camion : TPS et TVQ	3 743,76 \$
AQUATECH	Travaux hors contrat : vanne coin Osborne-Union- purge et vér.	815,12 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	1 520,24 \$
Dubé Équipement bureau	Papeterie : Plastification 11x17	41,36 \$
Atelier mécanique RC	Piste ski fond - 50% - Année 1 : 2023-2024	2 792,26 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Matériaux rampe d'handicapé : élections	58,99 \$
FQM Assurances	Modification prime assur. - Soc. Développement Scotstown-Hampden	408,75 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-19	432,90 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-19	171,33 \$
Comik Design	Médailles gravées chiens (#102 à 200)	181,48 \$
Association des directeurs	ADMQ : Inscription congrès 2024	663,41 \$
Centre rén. G. Doyon Inc.	Chalet loisirs : changer fenêtre de porte	204,28 \$
MRC du Haut ST-François	Nov - téléphonie IP, échange plan1	111,11 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - Sem. 2024-02-17	450,00 \$
Verret, Robert	2e chauffeur camion collectes – Sem 2024-02/03	1 080,00 \$
2547-0857 Québec inc. (Infotech)	Frais transport papeterie	30,52 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-21	320,31 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-20	201,51 \$
FM Formules municipales	Bulletin de vote - Élections 2024	1 020,01 \$
Marché Désilets	HV : papier brun- papier hygiénique, sacs poubelle 88cm x 122cm	203,92 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville - 24-01-16 au 24-02-15	2 167,83 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	486,08 \$
DUBÉ Équipement bureau	Grandes enveloppes - papier 8½x11	307,65 \$
Communication Plus	Incendie - Res. mobile	74,73 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-26	161,55 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	126,48 \$
La Cartoucherie	Lecture photocopieur impression	95,91 \$
Distribution Payeur	Voirie : Marteau 3" MGL125-1	291,81 \$
Raymond C. Grant Thornton	Mission d'audit 2023	8 048,25 \$
Elisabeth Boil	Conseillère - Déplacements Février 2024	26,60 \$
Délisettl, Marc-Olivier	Maire - Déplacements Février 2024	89,60 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - Sem. 2024-02-24	450,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-28	345,68 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-02-28	229,62 \$
Visa Desjardins	Voirie - carburant - 2024-02-27	344,50 \$
Philiple Mercier Inc.	Poste chlore : Fil teck 3C#8 1 KV	424,29 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	109,81 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - Sem. 2024-03-02	450,00 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	179,36 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	50,83 \$
Hydro Québec	Chalet des loisirs - 24 Hope	571,72 \$
Hydro Québec	Poste de chlore - 423 route 257 Sud	2 042,73 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire - 11 Parc	363,44 \$
CAUCA	Frais annuels - entretien, mises à jour & nouvelles fonction	241,23 \$
Fonds D'Inform territoire	Frais avis de mutation	6,15 \$
Visa Desjardins	Visa - LSHLC - carburant - 2024-02-29	226,47 \$
Visa Desjardins	Visa - LSHLC - carburant - 2024-03-04	161,22 \$
Charron, Diane	Concierge - Février 2024	293,75 \$
B.M.P. Électrique	Appel de service poste chlore	103,48 \$
Municipalité de Hampden	Entraide incendie - 2023-07-31 - 13 Union	224,42 \$
Revenu Canada	DAS : février	2 667,76 \$
Revenu Québec	DAS : février	6 417,86 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	158,72 \$
Valoris / Régie interm.	Putrescibles	92,96 \$
Ville de Lac-Mégantic	Camp de jour : contrat piscine 3935	294,34 \$
Ville de Lac-Mégantic	Camp de jour : Quilles - 5-03-2024	172,46 \$
Ressort Deziel Inc.	camion incendie - réparation PEP	2 618,10 \$
MRC du Haut-St-François	QP - Route 257 - Règ. Emprunt	12 932,00 \$
Salaires	Du 2024-02-01 au 2024-02-29	15 726,49 \$
	Total :	121 348,92 \$

2024-03-090

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024**

ADOPTÉE

2024-03-091

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mars 2024 à la somme de 31 875 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Février
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	225,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	325,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total	2 200,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total	4 250,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total	5 950,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 950,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		2 200,00 \$
TOTAL		TOTAL: 31 875,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 29 février 2024 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date de l'atelier a été remis aux membres du conseil avec les documents pour l'atelier du 27 février 2024 de façon électronique.

5.3 Compte rendu des élections partielles municipales (information)

Une élection partielle municipale a eu lieu le 3 mars dernier pour les postes de conseiller aux sièges no 3 et no. 6.

La directrice générale remet le rapport suivant :
Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale : 402

Résultats :
Siège no. 3 :
Clément Gilbert : 67

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Nadine Pesant : 73
Vote rejeté ou annulé : 1

Siège no. 6 :
Sonia Cloutier : 88
Lyne Gilbert : 52
Vote rejeté ou annulé : 1

Total d'électeurs : 141 ayant participé

Coûts pour la tenue de l'élection partielle : 7 188 \$

2024-03-092

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte le rapport.
ADOPTÉE

5.4 Refinancement du règlement d'emprunt 417-13 (résolution)

Considérant que le règlement d'emprunt 417-13 relatif à l'achat du camion autopompe doit être refinancé au cours du mois de juin 2024 pour un montant de 78 000 \$;

2024-03-093

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale, à effectuer les démarches pour le refinancement du règlement 417-13 selon les règles du Ministère des Finances.
ADOPTÉE

5.5 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :

5.5.1 Avis de motion et dépôt de projets de Règlement 529-24 - Règlement municipal relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route 257 entre Scotstown et Lingwick (résolution)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 529-24 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route 257 entre Scotstown et Lingwick;

2024-03-094

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 27 février 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné et le règlement 529-24 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la route 257 entre Scotstown et Lingwick;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours

ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

ADOPTÉE

5.6 Correction de comptes de taxes 2024 (résolution)

Considérant le traitement et l'envoi des comptes de taxes foncières au cours des dernières semaines et que des corrections doivent être appliquées à certains contribuables pour des tarifs de services non rendus;

2024-03-095

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, directrice générale, à procéder aux corrections de comptes de taxes des matricules suivants relatifs à certains services non rendus :

. 4443 24 2598

. 4243 53 9359 sur réception de preuve d'arrêt de services professionnels.

ADOPTÉE

5.7 Accréditation MADA (information)

Madame Elisabeth Boil, conseillère, explique sa démarche auprès du secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour le suivi de l'obtention de la certification "*Municipalité amie des aînés*".

Le dossier a été vérifié et le représentant du ministère a confirmé que la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden ont obtenu conjointement la certification. Le document officiel devrait être reçu prochainement.

5.8 Politique de couches lavables (résolution)

2024-03-096

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte le *Programme de couches lavables* suivant pour les citoyens de la Ville de Scotstown :

Le demandeur doit remplir le formulaire de remboursement *Programme de couches lavables* de Scotstown.

La Ville de Scotstown adopte le Programme de couches lavables selon les modalités suivantes :

- Le ou les enfants ne doivent pas avoir plus de 24 mois;
- Fournir une facture originale pour un ensemble d'au moins 15 couches avec le nom de l'entreprise et les numéros de TPS et de TVQ sur la facture;
- Fournir une copie de l'acte de naissance ou l'équivalent;
- Fournir une copie de preuve de résidence.
- La Ville rembourse le demandeur pour un montant maximum de 100\$ par famille.

ADOPTÉE

5.9 Vacances 2024 des employés municipaux (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles et respectant leur contrat de travail ;

2024-03-097

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE soit accepté le choix de vacances des employés;

QUE tout changement pouvant survenir sera soumis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

5.10 Soirée pour remise du certificat épargne-études nouveau-né 2023 – Liste, date et préparation de consolation (résolution)

Considérant que depuis quelques années la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden participent conjointement à la remise annuelle d'un certificat d'épargne-études à un nouveau-né avec la contribution généreuse de donateurs anonymes;

Considérant que les gens devaient inscrire avant le 28 février dernier, le nom des enfants nés au cours de l'année 2023 pour ce prévaloir au certificat épargne-études;

Considérant qu'au 28 février dernier, cinq nouveau-nés de Scotstown et Hampden ont été inscrits récipiendaires;

Considérant que la soirée de remise du certificat épargne-études a lieu en alternance entre la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden et qu'en 2024, la soirée doit avoir lieu à Scotstown;

2024-03-098

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal organisera une soirée au cours du mois d'août et/ou septembre pour le tirage du certificat d'épargne-études et la remise des bourses aux finissants;

Que quatre prix seront préparés pour les récipiendaires n'obtenant pas le certificat d'épargne-études et que ces prix seront préparés par Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Cathy Roy, conseillère.

ADOPTÉE

5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

5.11.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rencontre à la MRC (information)

Considérant que la MRC du Haut-St-François élabore depuis les derniers mois une révision complète du Schéma de couverture de risques incendies;

Considérant qu'un schéma de couverture de risques est un processus de planification pour assurer la sécurité incendie d'un territoire et planifier les interventions. Il doit être élaboré par l'autorité régionale, en collaboration avec l'ensemble de ses municipalités locales;

Considérant que la MRC du Haut-St-François doit organiser une rencontre pour toutes les municipalités dans les prochaines semaines à laquelle seront invités les maires, conseillers, les directeurs généraux et les directeurs incendie;

2024-03-099

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les élus de la Ville de Scotstown, la directrice générale et le directeur incendie, participent à la rencontre pour le Schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE

2024-03-100

5.11.2 ADMO zone Estrie : Journée formation - 16 mai (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, participe à la formation organisée par l'Association des directeurs municipaux du Québec sur les mesures d'urgence et le rétablissement après sinistre par le Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'une présentation sur l'accompagnement spécialisé en finances municipales par le Ministère des Affaires municipales et de logement, le 16 mai 2024 à Cookshire.

Le coût d'inscription est de 25 \$ plus taxes incluant le repas du dîner payé par la ville. Les frais de déplacement seront payés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.11.3 Formation Loi 25 – Offre de service (résolution)

Considérant que depuis le 22 septembre 2022, la loi 25 impose certaines responsabilités aux entreprises privées québécoises, incluant les municipalités peu importe leur taille;

Considérant qu'à la suite de l'entrée en vigueur de cette loi, il en ressort un besoin de formation pour les équipes municipales (responsables de la Loi 25 et autres employés);

Considérant qu'une demande a été faite à la MRC du Haut-Saint-François par plusieurs directeurs généraux pour l'organisation d'une formation en groupe et qu'elle a reçu une offre de service de la FQM quant à une formation en visioconférence s'adressant aux responsables de la Loi 25 ainsi qu'aux employés;

Considérant que cette formation est à distance, laquelle a été écrite selon les spécificités demandées soit :

- Un contexte législatif
- Les étapes à réaliser
- La notion de collecte de renseignements personnels et le consentement afférent (afin de nous aider par la suite à élaborer notre inventaire)
- Les politiques et autres documents à élaborer;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François va assumer les frais de 500 \$, plus les taxes et 5% administration pour le groupe;

2024-03-101

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à participer à la formation pour la Loi 25, organisée par la MRC du Haut-Saint-François et accepte les frais.

ADOPTÉE

5.11.4 **FQM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)**

2024-03-102

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier soit reporté à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

6. **Sécurité publique**

6.1 **Incendie**

6.1.1 **Rémunération des pompiers – 2024 (résolution)**

Considérant que conseil municipal a modifié la rémunération des pompiers à compter du 1^{er} janvier 2024 sur décision prise lors de la préparation du budget pour l'année 2024;

Considérant que l'adoption de la résolution pour la modification de la rémunération des pompiers n'a pas été effectuée en raison d'un oubli;

2024-03-103

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent les modifications des rémunérations des pompiers établies lors de l'adoption du budget 2024 et selon leurs grades et formations rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

6.1.2 **Vérification annuelle mécanique des véhicules (résolution)**

2024-03-104

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire des deux (2) camions du service incendie au cours du mois de mars 2024.

Un rendez-vous sera pris avec un garage mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec de la région pour faire effectuer les travaux directement à la caserne incendie.

Une préinspection pourra être effectuée par les employés municipaux en collaboration avec le directeur incendie et les pompiers disponibles.

ADOPTÉE

6.1.3 **Location remorque (résolution)**

Considérant l'achat d'un camion pour remplacer le véhicule d'unité d'urgence du Service incendie et que des travaux doivent être effectués pour l'installation du fourgon de l'ancien camion sur le nouveau camion;

Considérant qu'il est essentiel que les pompiers puissent avoir accès à leurs équipements en tout temps pour intervenir lors d'une situation urgente même pendant les travaux de transfert;

2024-03-105

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fasse la location d'une remorque fermée auprès de l'entreprise Location Cookshire pour ranger et transporter les équipements du Service incendie pendant les travaux de transfert du fourgon.

Que le coût de location s'élève au montant de 315 \$ par semaine plus les taxes.

Que Monsieur René Charron, Directeur incendie, est mandaté pour faire les démarches pour la location et pour prendre possession de la remorque et le retour.

ADOPTÉE

6.1.4 Travaux pour transfert du fourgon (résolution)

Considérant l'achat d'un camion pour remplacer le véhicule d'unité d'urgence actuel du Service incendie qui exige des réparations onéreuses;

Considérant que le conseil municipal veut transférer le fourgon en raison de son bon état et qu'il est essentiel pour le rangement des équipements du Service incendie avec ses nombreux compartiments du véhicule d'unité d'urgence qui sera remplacé sur le nouveau camion;

2024-03-106

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services du Garage Jean-Marc Roy de Cookshire pour les travaux de transfert du fourgon de l'ancien véhicule sur le nouveau camion acquis.

ADOPTÉE

6.1.5 Résolution - Rapport annuel 2023 corrigé (résolution)

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-02-085 lors de la séance du 6 février 2024 approuvant par le conseil municipal le rapport annuel 2023 des activités du Service de sécurité incendie de Scotstown et qu'il a été transmis à la MRC dans le cadre des normes du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'à la suite de la vérification du rapport par la MRC, des modifications ont été demandées pour inscrire les explications reliées à certains suivis;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown a fait les corrections au rapport annuel 2023 des activités de son service;

EN CONSÉQUENCE,

2024-03-107

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown approuvent le rapport annuel 2023 des activités du Service de sécurité incendie de Scotstown corrigé;

Que le rapport corrigé soit transmis à la MRC du Haut-Saint-François pour traitement auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

6.1.6 Reprise examen Pompier 1 (résolution)

ATTENDU QUE Monsieur Marc-André Lapierre-Lagacé est pompier volontaire pour le Service incendie de Scotstown et qu'il a suivi la formation Pompier 1 au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE Monsieur Lapierre-Lagacé doit reprendre son examen MDO et la reprise de la section 3 pour l'obtention finale de la certification Pompier 1;

2024-03-108

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte les options qui sont offertes par le Service aux entreprises Estrie pour la reprise des examens à Monsieur Lapierre-Lagacé pour favoriser l'obtention de la certification Pompier 1 et les frais par les scénarios suivants :

Scénario-Récupération et examen MDO théorique :

1. Période de récupération individualisée avec Albert Lemelin = 3 heures X 130\$/heure = 330\$
2. Frais de déplacement du formateur 0,59\$/ km (à déterminer selon l'endroit)
3. Frais de surveillance de l'examen par une surveillante SAE-Estrie dans nos locaux = 40\$ x 2 heures = 80\$
*les frais de surveillance peuvent être assumés directement par le SSI, si vous avez une surveillante à proposer dans un local de votre municipalité.
4. Frais de reprise d'examen ENPQ = 87, 35\$
5. Frais d'expédition de l'examen ENPQ = 9,99\$

Scénario-Récupération et examen section 3 :

1. Période de récupération individualisée avec Stéphane Lecours = 3 heures X 130\$/heure = 330\$
2. Frais de déplacement du formateur 0,59\$/ km (à déterminer selon l'endroit)
3. Frais de surveillance de l'examen par une surveillante SAE-Estrie dans nos locaux = 40\$ x 2 heures = 80\$
*les frais de surveillance peuvent être assumés directement par le SSI, si vous avez une surveillante à proposer dans un local de votre municipalité.
4. Frais de reprise d'examen ENPQ = 87, 35\$
5. Frais d'expédition de l'examen ENPQ = 9,99\$

Que Monsieur René Charron, Directeur incendie, est mandaté pour poursuivre ce dossier avec Service aux entreprises Estrie et Monsieur Lapierre-Lagacé.

ADOPTÉE

6.1.7 Formation – Désincarcération (résolution)

2024-03-109

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise Messieurs René Charron, Directeur incendie, et Stéphane Turcotte, Lieutenant, à suivre le cours *Désincarcération* avec le groupe de la Municipalité de Bury qui doit débiter le 13 avril 2024.

L'estimation des frais par participant pour cette formation est la suivante :

Honoraire du formateur :

11 heures théorie (ratio 1/12) (10 participants dans ce groupe) = 143\$/ participant

19 heures pratique (ration 1/6) (5 participants dans ce groupe) = 494\$/ participant

Total honoraire = 637\$ / participant

Frais de déplacement du formateur= environ 50\$/ participant

Total Déplacement formateur= 50\$

Grille tarifaire ENPQ Désincarcération – Hors Programme

Inscription= 76,75 \$

Manuel d'intervention en désincarcération= 82,20 \$

Examen pratique Désincarcération= 328,80 \$

Total frais ENPQ= 488,00 \$

*Note : Pour une reprise de la partie écrite de l'examen pratique, le tarif est de 87,70 \$

Total= 1172\$/ participant

Pour les apprentissages pratiques, il faut ajouter le coût des voitures, soit 250 \$ par auto.

ADOPTÉE

6.1.8 Ministère Sécurité publique – Prog. Assis. Financière – Tempête hivernale 9-10 février 2024 (résolution)

Considérant la réception de la lettre datée du 13 février 2024 du Ministère de la Sécurité publique informant la Ville de Scotstown qu'elle est désormais inscrite à l'arrêté numéro AM.0007.2024 du 24 janvier 2024 concernant l'événement de la tempête hivernale survenue les 9 et 10 janvier 2024;

Considérant que la Ville de Scotstown peut se prévaloir du Programme général d'assistance financière relatif aux dommages qui sont survenus à la suite de l'événement décrit ci-dessus selon les critères d'admissibilité;

2024-03-110

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown préparera le dossier pour déposer une réclamation des frais et des dommages survenus les 9 et 10 janvier dernier ainsi que les frais relatifs aux interventions par le Service incendie de Scotstown;

Que des informations relatives au programme seront divulguées aux citoyens qui ont subi des dommages lors de cette tempête.

ADOPTÉE

6.1.9 Suivi pour mise à jour des ententes des entraides incendie (résolution)

2024-03-111

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal rencontre les municipalités avec lesquelles des ententes d'entraide incendie et des mesures d'urgence sont en vigueur pour procéder à une mise à jour des dites ententes.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux :

7.1.1 Balayage des rues (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown retient les services de la compagnie Myrroy depuis quelques années pour les travaux de balayage des rues municipales;

Attendu que le conseil municipal est satisfait des travaux effectués par la compagnie Myrroy;

Attendu qu'une demande d'estimation des travaux de balayage a été demandée pour l'année 2024;

Pour ces motifs,

2024-03-112

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'entreprise Myrroy Inc. pour les travaux de balayage des rues de la Ville de Scotstown pour l'année 2024 au montant de 4 650 \$ plus les taxes pour une longueur de 5,3 km.

Le tarif horaire est de 163 \$ /heure plus les taxes pour des extras.

La municipalité est responsable :

- . De fournir un plan détaillé des rues à balayer;
- . De la gestion des résidus de balayage et doit fournir un endroit à proximité pour les décharger.
- . De fournir des accès à l'eau pour remplir les réservoirs de l'équipement (borne fontaine ou pompe à haut débit d'eau).

QUE Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour contacter l'entreprise et vérifier avec eux s'il est possible d'obtenir une réduction du coût demandé en raison de la réfection de la rue Albert par son nouveau pavage et le rétrécissement d'une partie de la rue en partant de l'intersection avec la route 214.

ADOPTÉE

7.1.2 Entériner les travaux causés par le dégel sur la rue JB-Godin (résolution)

CONSIDÉRANT les conditions climatiques des dernières semaines et des derniers jours provoquant une période de dégel plus tôt en saison et affectant les rues de gravier;

CONSIDÉRANT que la rue JB-Godin a été affectée par la période de dégel des derniers jours provoquant des dommages à la structure et rendant la circulation des véhicules problématique et occasionnant des risques de dommages aux usagers;

CONSIDÉRANT que des interventions ont dû être effectuées rapidement par des machineries lourdes et l'apport de matériaux granulaires pour réparer la rue JB-Godin;

2024-03-113

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les démarches prise pour la réparation de l'emprise de la rue JB-Godin par l'engagement de machineries lourdes de l'entreprise Transport Guillette (Hampden) et les matériaux granulaires nécessaires.

Des travaux seront exécutés après la période de dégel pour réparer la structure de la route.

ADOPTÉE

7.2 Projet : prolongement de la rue Scott

7.2.1 Demande d'estimation pour la coupe des arbres (résolution)

Considérant la demande transmise au conseil municipal pour le prolongement de la rue Scott qui favoriserait la construction d'une résidence;

2024-03-114

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une ou des estimation(s) pour des travaux de bûchage sur une longueur approximative de 150 pieds à partir de la fin actuelle de la rue.

La personne devra couper le bois, le ramasser et en prendre possession dans le but de réduire le coût du bûchage.

Les estimations reçues seront remises aux membres du conseil pour décision. Le dossier est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande d'estimation pour travaux d'infrastructure de l'emprise de la rue et fossés (résolution)

Considérant la demande transmise au conseil municipal pour le prolongement de la rue Scott qui favoriserait la construction d'une résidence;

2024-03-115

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande des estimation(s) auprès de deux entreprises pour des travaux visant à prolonger la rue Scott d'une longueur approximative de 150 pieds à partir de la fin actuelle de la rue;

Que l'entreprise devra exécuter les travaux d'emprise de la rue en respectant la même largeur que la rue actuelle en plus de creuser les fossés nécessaires à l'écoulement des eaux;

L'entreprise devra fournir une pelle mécanique et un minimum de deux camions 10 roues, pendant les travaux pour diminuer le temps d'attente ;

Les matériaux granulaires extraits pendant les travaux seront transportés à un lieu choisi par le conseil municipal;

Les matériaux granulaires pour le rechargement de la structure de la rue devront être pris sur les amoncellements en réserve situés sur le terrain municipal au bout de l'ancien terrain de balle par la rue Argyle;

L'entreprise devra fournir la date maximum de la réalisation des travaux;

Les estimations reçues seront remises aux membres du conseil pour décision. Le dossier est reporté à une séance subséquente;

Le conseil municipal se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues dans le cas que le dossier soit reporté et/ou annulé et n'encourt aucun dédommagement.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de la route 257

8.1.1 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale entre les Municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, La Patrie, Chartierville et la Ville de Scotstown pour les collectes des matières résiduelles;

Considérant que les cinq municipalités ont pris la décision d'offrir une collecte d'encombrants à leurs citoyens au printemps 2024;

Considérant qu'une demande d'offre de services a été demandée à l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc.;

2024-03-116

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown, accepte l'offre de services de l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc., sur acceptation des municipalités membres de l'entente intermunicipale;

Que le tarif demandé de 222 \$ de l'heure plus les taxes est accepté pour le service des collectes des encombrants prévues au printemps 2024;

Que les dates des collectes proposées sont les suivantes :

. Au printemps 2024 :
Lingwick : 4 juin 2024
Scotstown : 6 juin 2024
Hampden : 10 juin 2024
Chartierville : 11 juin 2024
La Patrie : 13 juin 2024

Que les collectes doivent être effectuées entre 6 h et 15 h 30 du lundi au vendredi;

Que les encombrants devront être acheminés au centre de valorisation établi par la MRC à la fin de chaque jour de collecte;

Que les rapports des pesées transportées au site d'enfouissement Valoris devront être remis au bureau municipal de la Ville de Scotstown. Les rapports de pesée devront indiquer clairement le tonnage de chacune des municipalités;

Que le rapport du nombre d'heures pour chacune des municipalités devra être remis pour chacune des saisons, soit la collecte du printemps ainsi que pour la saison de la collecte de l'automne;

Que les rapports doivent accompagner la facturation, il constitue une pièce justificative obligatoire servant à autoriser le paiement;

Que tous changements de dates devront être acceptés par les deux parties.

ADOPTÉE

8.2 Ministère de l'Environnement – Avis de non-conformité – Avis à Aquatec (résolution)

Considérant la réception d'un avis de non-conformité du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en date du 15 février 2024;

Considérant que cet avis fait part de manquement au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées suivant la vérification du rapport annuel 2022, de l'OMEAU;

Considérant que la firme Aquatech est responsable de l'exploitation des réseaux municipaux et de faire les rapports exigés par le ministère;

Considérant que les avis de non-conformité peuvent entraîner des sanctions administratives pécuniaires;

2024-03-117

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown prend acte des avis de non-conformité et transmettra un accusé de réception au Ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Que la Ville de Scotstown avise la firme Aquatech de respecter les exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et de produire et transmettre tous documents dans les délais prescrits par la loi, car toutes sanctions administratives pécuniaires seront inadmissibles envers la Ville de Scotstown dû aux manquements responsables d'Aquatech;

Qu'un suivi sera fait avec la firme Aquatech pour étudier si des mesures doivent être mises en place pour éviter tout avis de non-conformité.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Clause de gestion du CRD dans les appels d'offres (dossier MRC) (résolution)

Considérant que le conseil municipal a mis en place divers moyens au cours des dernières années pour diminuer le tonnage des déchets acheminés au site d'enfouissement, soient par les collectes des matières organiques, des journées d'écocentre mobiles, les collectes des équipements électroniques, des collectes de la peinture et des huiles usées, etc.;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de mettre en place certaines mesures pour détourner plus de CRD des chantiers de construction et de rénovation;

Considérant qu'une mention pourrait être inscrite sur les permis de construction, rénovation et démolition pour suggérer fortement aux l'entrepreneur d'aller porter ses déchets de construction triés chez Valoris;

2024-03-118

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que les mentions suivantes soient inscrites lors de l'émission des permis :

Construction/Rénovation

- Tous les matériaux réutilisables doivent être mis de côté et signalés au propriétaire qui indiquera s'il souhaite les conserver pour une réutilisation future.
- Tous les résidus résultant des travaux devront être acheminés à un centre de tri et une preuve devra être remise au propriétaire.
- Privilégier les matériaux régionaux et composés de matières recyclées.
- Réduire à la source les déchets de construction en recyclant/réutilisant les matériaux.

Que les informations seront transmises à la firme Urbatek, responsable de l'émission des permis.

ADOPTÉE

9.2 Dossier : Frais de nettoyage suit jugement de nettoyage : 118 rue de Ditton (résolution)

Considérant le jugement de la Cour municipale pour le nettoyage du terrain de l'immeuble situé au 118, rue de Ditton et l'intervention faite le 29 février dernier;

Considérant que les documents relatifs à l'intervention du 29 février 2024 n'ont pas été reçus à ce jour;

2024-03-119

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

9.3 Domtar – Consultation opérationnelle des travaux forestiers (résolution)

Attendu que la compagnie Domtar projette d'effectuer des travaux forestiers qui sont prévus (récolte et voirie) le long du Chemin de Franceville (entre Val-Racine et Scotstown);

Attendu que les secteurs d'intervention sont situés le long du Chemin de Franceville entre Val-Racine et Scotstown;

Attendu qu'une consultation doit avoir lieu avec les utilisateurs du territoire afin de recueillir les commentaires touchant ces secteurs et que tous ces secteurs ont déjà été harmonisés au niveau de la TGIRT de l'Estrie.

Attendu que la date limite pour transmettre des commentaires est le vendredi 8 mars 2024 à 12h00 et que le fait de ne pas recevoir de commentaires sera interprété comme une acceptation des secteurs proposés sans modification ou ajout à la planification opérationnelle des travaux;

2024-03-120

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown ne transmettra aucun commentaire, car les travaux prévus par la compagnie Domtar sont à l'extérieur du territoire de Scotstown.

ADOPTÉE

9.4 Formation obligatoire pour les membres du CCU (résolution)

2024-03-121

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Carnaval de l'École Saint-Paul – 6 mars (résolution)

Le Carnaval de l'École Saint-Paul est annulé en raison des conditions climatiques.

10.2 Dossier ressource en loisirs – mandat par la Ville de Scotstown

10.2.1 Description de tâches et suivi de dossiers (information)

Considérant que la Ville de Scotstown participe au projet de Ressource commune en loisirs local avec les Municipalités de Hampden et de Weedon par le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu au cours des derniers jours entre les trois municipalités participantes à ce projet pour le suivi et qu'il a été spécifié par la Municipalité de Weedon que la personne agissant à titre d'agent en loisirs est un employé municipal et que la planification des travaux doit venir directement des municipalités ;

2024-03-122

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette une communication à tous les organismes municipaux pour leur demander de remettre dorénavant au bureau municipal leurs demandes de travaux et/ou d'aides qui doit être traitées par l'agente en loisirs avec les détails importants et les échéanciers;

Que les organismes fassent parvenir un calendrier de leurs activités, festivités ou projets prévus au cours de l'année 2024 dans le but de prioriser les travaux pour l'agente en loisirs et aider une planification de son horaire de travail.

ADOPTÉE

10.3 Fermeture de la patinoire et de la piste de ski de fond : condition climatique (résolution)

Considérant les conditions climatiques de dégel au cours des dernières semaines et derniers jours;

2024-03-123

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine la fermeture de la patinoire au cours de la semaine du 26 février 2024.

Que la piste de ski de fond est également fermée en raison du peu de neige depuis les dernières semaines.

ADOPTÉE

10.4 Hydro Québec – Nouvel abonnement : pavillon parc Walter-MacKenzie – Transfert de compte à la Société de développement de Scotstown-Hampden (résolution)

Attendu la nouvelle construction d'un bâtiment au Parc Walter-MacKenzie par la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour devenir un pavillon d'accueil;

Attendu que ce nouveau bâtiment sera abonné au service d'électricité pour le lieu de consommation au 17, rue du Parc, par le numéro de compte 299 115 429 951, numéro de contrat 3163 44303;

Attendu que ce bâtiment est construit sur un terrain municipal et que la Ville de Scotstown recevra les factures d'Hydro Québec;

Attendu que ce bâtiment sera géré par la Société de Développement de Scotstown-Hampden;

2024-03-124

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette une facture à la Société de Développement de Scotstown-Hampden pour tous les coûts d'électricité du bâtiment situé au 17, rue du Parc.

ADOPTÉE

10.5 Projet « Shed » :

10.5.1 Projet de construction et contrat alloué par le CLD HSF (information)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a implanté un Circuit des sheds panoramiques d'un parcours de 150 km qui compte actuellement plus de neuf sheds, ou pavillons, répartis dans l'ensemble du territoire et positionnés sur des lieux choisis pour admirer les plus beaux paysages panoramiques de la région;

Considérant que la Ville de Scotstown veut intégrer le Circuit des sheds panoramiques de la MRC du Haut-Saint-François et offrir un lieu touristique pour mettre en valeur son histoire et son présent et les gens qui ont travaillé au développement de la localité;

2024-03-125

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal participe au projet de sheds de la MRC du Haut-Saint-François en fournissant un lieu pour la construction du projet et l'aménagement du terrain;

Le projet devrait être construit d'ici le mois de juin 2025 sur le terrain municipal en bordure de la rivière du saumon, près de la cheminée et remplacera le gazebo actuellement en place.

ADOPTÉE

10.5.2 Déplacement du gazebo (résolution)

Considérant le projet de construction d'une shed sur le terrain municipal où est placé actuellement le gazebo;

Considérant que la shed remplacera le gazebo et que le conseil municipal a choisi un nouvel emplacement pour le gazebo;

2024-03-126

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal déménagera le gazebo sur le terrain à l'arrière de l'Hôtel de Ville et fera l'aménagement d'un parc.

ADOPTÉE

10.6 Le Tour de Beauce : demande d'autorisation (résolution)

Attendu le projet de l'organisme Tour de Beauce pour l'organisation de ses parcours pour son édition 2024, dont la compétition doit avoir lieu du 12 au 16 juin 2024;

Attendu que le parcours en préparation projette de circuler sur les rues de la Ville de Scotstown, lors de l'étape Lac-Mégantic/Mont Mégantic le vendredi 14 juin 2024;

Attendu que l'organisme Tour de Beauce doit obtenir une autorisation de la ville pour l'obtention du permis d'événement du ministre des Transports du Québec;

2024-03-127

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown autorise Tour de Beauce à circuler dans ses rues le vendredi 14 juin 2024 pour son édition 2024;

La Ville de Scotstown fournira le nom d'une personne pour les besoins de sécurité de cette journée.

ADOPTÉE

11. Projets à l'étude

11.1 Shed (information)

Le point a été discuté précédemment.

12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

12.1 Éclipse 8 avril 2024 – Endroit spécifique

L'éclipse prévue le 8 avril 2024 favorisera plusieurs événements dans la MRC du Haut-Saint-François.

La MRC demande aux municipalités que les lieux d'observation soient bien identifiés pour que les citoyens trouvent les informations rapidement. Il est demandé de fournir un lien vers un descriptif si la municipalité prépare un événement. Ce peut être un lien vers votre site web, vers une publication ou un événement Facebook.

La Ville de Scotstown ne prépare aucun événement spécifique, car les Municipalités de Hampden et de La Patrie organisent des événements.

12.2 Événement pour souligner la Semaine des bénévoles

Considérant que le conseil municipal souhaite souligner la Semaine des bénévoles par une soirée dédiée à tous les bénévoles de la Ville de Scotstown;

2024-03-128

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal organise une soirée le 18 avril 2024 pour remercier tous les bénévoles de Scotstown et qu'une invitation leur soit transmise.

Que l'agente en loisirs prépare la liste des invités bénévoles pour cette soirée en communiquant avec les organismes municipaux. Cette liste devra être remise aux membres au prochain atelier le 26 mars 2024.

Qu'un budget est adopté pour la préparation de cette soirée pour offrir breuvages et bouchées.

ADOPTÉE

12.3 Aucun sujet

13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

14. Levée de la séance (résolution)

2024-03-129

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale